



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 19 août 2014

L'an deux mil quatorze le mardi 19 août à 20h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : le 8 août 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Daniel DARRY Hubert PICARD,
Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier
LESUEUR, Sonia BENAVIDES, Jean-Marc SEVESTRE, Brigitte CAVALLERO-DUBOIS

Absents excusés : M. Gil GUILBERT procuration à M. Philippe FREMONT
Mme Viviane LECLUSE procuration à Mme Jacqueline HORN
M. Eric PAUCHET procuration à M. Christian POISSANT

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie MARATRAY

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

■ Prix de vente des lots résidence « Le Grand Essart »

Compte tenu de la saturation du marché des terrains à bâtir dans la région rouennaise,
Vu les difficultés rencontrées pour la vente des parcelles restantes (Lot n° 5 vendu) du
lotissement communal du Grand Essart,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une ristourne exceptionnelle de 10% sur le
prix de vente (grille de prix adoptée lors de la séance du 1^{er} octobre 2013) aux prochains
acquéreurs dont le compromis sera signé avant le 30 juin 2015.

■ Création d'un poste permanent d'adjoint administratif non titulaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2014 un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour effectuer des tâches administratives.vu les recherches infructueuses de candidatures statutaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent non titulaire pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2014.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter et à établir un contrat permanent pour un an,
- De nommer à ce poste Mademoiselle Déborah BLANCHARD

■ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

- **DM n° 3**
Objet : Recrutement d'agent administratif non titulaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6413 : Personnel non titulaire		7000 €
D6451 : Cotisations URSSAF		2500 €
D6453 : Cotisations caisse retraite		500 €
D6454 : Cotisations ASSEDIC		550 €
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	10 550 €	

■ Questions diverses

► **Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2014.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	:	de 9h30 à 11h30
Mardi	:	de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h00
Mercredi	:	de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h00
Jeudi	:	de 9h30 à 11h30
Vendredi	:	de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h00
Samedi	:	de 9h30 à 11h30

► **Fête de la moisson 2015**

Le Conseil Municipal décide de fixer la prochaine fête de la moisson les 29 et 30 août 2015.

+

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

